

## ARRETE MUNICIPAL n° 61 / 2025

### **Objet : Réglementation du stationnement au niveau des 15 – 17 rue du Temple.**

Nous Maire de Jublains,

**Vu** le livre I du Code des Communes, article L 131 et suivants,

**Vu** les règlements ayant pour objet la conservation des routes et la liberté de la circulation,

**Considérant** que les travaux se déroulant au 20 rue du Temple nécessite une réglementation particulière en ce qui concerne le stationnement au droit du chantier,

### **Arrêtons :**

**Article 1** : Du Lundi 10 Novembre 2025 jusqu'à la fin des travaux, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, face au 15 et 17 Rue du Temple sauf pour le stationnement des entreprises présentes sur le chantier.

**Article 2** : Des panneaux "stationnement interdit" seront implantés aux endroits concernés

**Article 3** : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à Laval
- Mme la Préfete de Mayenne
- l'Unité Territoriale Nord Mayenne
- le chef de l'ATDN

A Jublains, le 05 novembre 2025

Le Maire,  
Alain RONDEAU

  
